

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 6 AVRIL 2021

NOMBRE : L'an deux mil vingt et un
 • de Conseillers en exercice 27 Le six avril
 • de présents 19 Le Conseil Municipal de la Commune de MAING
 • de votants 23 Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation
 légale,
OBJET Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe Maire

**FSIC – TRAVAUX 2021 – DEMANDE
 DE SUBVENTION**

Etaient présents : P. BAUDRIN D. RAMEZ C. COLLET G.
 COLLET MP. THUILLET C. DESROUSSEUX H.
 DUMOULIN L. BLONDEAU L. PHILIPPE A. DEVEMY H.
 LEDOUX A. AIT BAHA JM. DELANNOY C. MERCIER B.
 MERESSE S. PIROTTE C. GRAND C. RIFF A. MALABOEUF

Le Maire certifie que le compte-
 rendu de cette délibération a été
 affiché à la porte de la mairie le
 07/04/2021

Etaient excusés : V. PORQUET I. PLOUVIER B. LE
 MAIGNENT S. GLINEUR G. MONTAY S. SPOTO JC.
 REZIGA F. COQUELET

Et que la convocation du Conseil
 avait été faite le 31/03/2021

Procurations respectives à : D. RAMEZ P. BAUDRIN C.
 COLLET C. GRAND

Un scrutin a eu lieu, Alison MALABOEUF a été nommée pour
 remplir les fonctions de secrétaire.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter du Valenciennes Métropole l'octroi d'une subvention au titre du FSIC (fond de soutien aux investissements communaux) afin de financer la réfection de la jonction entre la rue Victor Hugo et la rue Paul Lafargue, la réfection de la voirie rue Léon Rucart et de la voirie place Brassens et la réfection de la cour de l'école maternelle.

Le maire propose au conseil municipal d'adopter le plan de financement ci-dessous :

réfection de la jonction entre la rue Victor Hugo et la rue Paul Lafargue réfection de la voirie rue Léon Rucart et de la voirie place Brassens réfection de la cour de l'école maternelle			
DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
réfection de la jonction entre la rue Victor Hugo et la rue Paul Lafargue	3 394,70	FSIC CAVM	32 439,00
réfection de la voirie rue Léon Rucart et de la voirie place Brassens	52 833,96	Participation communale sur fonds propres	42 712,39
réfection de la cour de l'école maternelle	6 397,50		
TOTAL HT	62 626,16		
TVA	12 525,23		
TOTAL TTC	75 151,39		75 151,39

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 059-215903691-20210406-20210406_13-DE

Le conseil municipal, entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le plan de financement proposé et de solliciter auprès de Valenciennes Métropole l'octroi d'une subvention au titre du FSIC.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
MAING, le 7 avril 2021

La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

